

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LUPIAC

EN DATE DU 06 JUIN 2024

Date de convocation : 29 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à vingt et une heure, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Simon LABORDE, Bernard LUIS, Patrick MAGNE

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : M. Bruno DURIEZ est désigné pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

**Ordre du jour de la séance** :

Approbation du procès-verbal de la séance du 02 avril 2024

Création du syndicat mixte de préfiguration du parc naturel régional de l'Astarac : approbation des statuts et désignation des référents

Opération « été jeunes » : dates et contribution

Désignation d'un référent territorial ambroisiois

Information sur le PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Organisation du bureau de vote – scrutin du 09 juin 2024

Questions diverses

**Approbation du procès-verbal de la séance du 02 avril 2024**

Le procès-verbal de la séance du 02 avril 2024 est adopté, précision faite sur les questions diverses.

**Création du syndicat mixte de préfiguration du parc naturel régional de l'Astarac : approbation des statuts et désignation des référents**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les réflexions et démarches engagées depuis 2017 pour la création du Parc Naturel Régional de l'Astarac.

L'étude d'opportunité et de faisabilité du PNR Astarac menée de 2019 à 2021 a permis de démontrer le caractère identitaire et patrimonial du territoire, de définir le périmètre de projet, de mesurer la mobilisation et la volonté locale et de confirmer l'intérêt et la plus-value de l'outil PNR pour le territoire.

En 2021, l'Association pour la création du Parc Naturel Régional a été créée afin de valider et porter le dossier d'opportunité et de mener les premières étapes de la procédure de création du PNR.

Suite à l'avis d'opportunité favorable du Préfet de Région du 19 avril 2022 et à la note d'enjeux reçue le 28 octobre 2022, l'élaboration de la charte du projet de PNR a débuté en 2023. Les travaux d'élaboration de la charte se poursuivent sur l'année 2024, en associant étroitement les communes, intercommunalités et acteurs locaux au travers de différentes étapes de concertation (commissions thématiques partenariales, réunions territoriales, séminaire prospective, etc.).

Afin de poursuivre la démarche et consolider les moyens d'actions, il est nécessaire de créer un syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac, qui aura pour objet l'élaboration du projet de charte constitutive du futur Parc Naturel Régional de l'Astarac et pourra porter des actions de préfiguration dans l'attente de la labellisation. Une fois le syndicat mixte créé, l'association pour la création du PNR Astarac sera dissoute.

Le syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Astarac sera un syndicat mixte ouvert restreint composé de la Région Occitanie, du Département du Gers, des Communautés de Communes et d'Agglomération et des Communes parties-prenantes du projet.

**Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :**

-Approuve la création du syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Astarac ;

-Approuve les statuts du syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Astarac présentés en annexe ;

-Décide d'adhérer au syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional de l'Astarac ;

-Désigne pour siéger au comité syndical du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac :

- o Mme Véronique THIEUX LOUIT comme représentante titulaire de la Commune,
- o Mme Lisa HUTTON comme représentante suppléante de la Commune.

**Opération « été jeunes » : dates et contribution**

Madame le Maire propose de reconduire l'opération « été jeunes » auprès des jeunes âgés de 14 à 17 ans révolus, sur la base des objectifs suivants :

- Favoriser la participation citoyenne au sein des services municipaux ;
- Sensibiliser les jeunes au monde du travail ;
- Développer leur autonomie ;

**Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés décide :**

- D'accepter la mise en place de chantier été jeunes et ce pour la période du 08 au 19 juillet 2024 de 9h à 12h.
- De fixer le montant de la gratification à 15 € par matinée travaillée.
- D'offrir un repas aux participants de fin de chantier.

#### Désignation d'un référent territorial ambroisie

Conformément aux orientations du Plan Régional de Santé Environnement (PRSE3) arrêtées par M. le Préfet de région, les collectivités territoriales ont un rôle crucial à jouer pour contribuer à la lutte contre l'ambrosie.

Vu les missions des maires en matière de mesures d'hygiène et de salubrité.

Madame le Maire propose d'être référent communal. Une communication de sensibilisation sera faite dans le prochain bulletin municipal.

**Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :**

- Désigne Véronique THIEUX LOUIT, Maire comme référente communale « **ambrosie** »

#### Information sur le PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Pour rappel la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac s'engage dans l'élaboration d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Une première réunion est organisée le 14 juin 2024 par la communauté de communes pour les binômes référents des élus et les secrétaires de mairie.

#### Organisation du bureau de vote : scrutin du 09 juin 2024

Après un tour de table, le planning des permanences du bureau de vote est élaboré.

#### Questions diverses

- ✓ Achat matériel de jardin : a été inscrit au budget 2024 l'achat d'un aspirateur à feuille, les devis reçus semblent élevés, de plus une démonstration du matériel n'est pas possible. Il est décidé de demander un autre devis à l'entreprise DE FREITAS d'Eauze.
- ✓ Le point de collecte de vêtements Le Relais a envoyé le bilan 2023 : 1552 kg de textiles collectés.
- ✓ La société BM-Services a pris contact pour présenter le projet d'un jeu Monopoly Gers en liaison avec le Comité Départemental du Tourisme et le Département du Gers. Les rues de Paris seront remplacées par des villes et villages du département du Gers, les gares par des lieux emblématiques du département. Il s'agit d'une participation financière sous la forme d'insertion publicitaire sur le plateau central du jeu. Des éditions de ce Monopoly Gers seront à la vente à la boutique du musée. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat avec la société BM-Services pour une participation dans le jeu Monopoly Gers.

- ✓ Point dossier dégâts sur les bâtiments communaux suite sécheresse :

*Musée d'Artagnan* : suite à l'étude de sol et diagnostic nous sommes en attente des devis de travaux à effectuer et de la prise en charge de l'assurance.

*Chapelle de Cabuzères* : le devis des travaux est de 7536€, l'indemnisation de l'assurance est de 7536€

*Groupe scolaire* : le devis des travaux est de 19587€, une franchise de 3050€ est appliquée par l'assurance et 5% du montant des travaux sera à reverser à l'expert d'assuré.

*Chapelle de Pujos* : suite au diagnostic nous sommes en attente du rapport complet et des devis de travaux

*L'église Saint Barthélémy* : les dégâts n'ont pas été retenus au titre de la sécheresse.

- ✓ Les terrains servant de parking en saison estivale, chemin du rempart sud et route de Plaisance ont besoin d'une meilleure signalétique. Une discussion est engagée sur le fait de rajouter des indications au niveau de la SIL (Signalétique d'Intérêt Local) déjà en place et ce malgré que ces terrains ne soient pas encore aménagés. Il est décidé de demander au centre de gestion la réglementation.

- ✓ Fermeture du hangar : mise en place clôture en grillage : il faudra demander des devis de pose de clôture

- ✓ Organisation du week-end 351<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de d'Artagnan.

Samedi 29 juin, conférences dans la salle des fêtes et vernissage de l'exposition au Musée d'Artagnan.

La séance est levée à 22h20

Le Maire

Véronique THIEUX LOUIT

Le Secrétaire de séance

Bruno DURIEZ